

Cité des métiers et de la formation Genève

Conférence de presse

5 septembre 2008

Information et contacts

Département de l'instruction publique
OFPC Office pour l'orientation, la formation
professionnelle et continue

Grégoire Evéquoz tél. +41 22 388 44 25

Département de la solidarité et de l'emploi
OCE Office cantonal de l'emploi

Patrick Schmied tél. +41 22 546 36 86

Cité des métiers et de la formation

Conférence de presse

Programme

5 septembre 2008

10h00
Accueil et
présentation

- Monsieur Grégoire Evéquoz,
directeur général de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle
et continue

Interventions

- Monsieur Roland Andrey,
président de l'Association Cité des métiers et de la formation
- Monsieur François Longchamp,
conseiller d'Etat en charge du Département de la solidarité et de l'emploi
- Monsieur Charles Beer,
conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique
- Questions

11h00
Fin de la conférence

- Inauguration officielle de la Cité des métiers et de la formation

Genève ouvre la première Cité des métiers et de la formation de Suisse

Communiqué de presse

Le 5 septembre 2008 a été officiellement inaugurée à Genève, dans les locaux de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), la première Cité des métiers et de la formation de Suisse. Sur 300 m², cette Cité offre un espace ouvert permettant à tous les publics – jeunes et adultes – de trouver en libre accès, gratuitement et sans rendez-vous, l'essentiel de l'information et des conseils en matière d'orientation, de formation, d'aide financière, de formation continue, d'insertion et d'emploi. Des spécialistes de ces questions sont présents en permanence, du lundi au vendredi de 10h à 17h, pour répondre aux visiteurs. Ces derniers peuvent également s'auto-documenter sur place en consultant un grand nombre de supports d'information, notamment audiovisuels.

La Cité des métiers et de la formation de Genève est le fruit d'un partenariat étroit entre le Département de l'instruction publique – par l'intermédiaire de l'OFPC – et le Département de la solidarité et de l'emploi – par le biais de son Office cantonal de l'emploi. Des synergies constantes seront également développées avec les Associations professionnelles, les entreprises et les partenaires sociaux en vue de mettre prochainement sur pied, dans le cadre de la CdMF, divers événements et manifestations (rencontres, forums, expositions, etc.).

En répondant aux normes de pertinence, de qualité et d'efficacité définies par la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris, la Cité des métiers et de la formation de Genève a obtenu récemment le Label Cité des Métiers. Elle est ainsi devenue le 28^e membre du Réseau international Cités des Métiers.

www.citedesmetiers.ch

La Cité des métiers : Concept et conception

La construction d'un projet professionnel, la recherche d'une formation initiale ou continue, un changement d'orientation ou un retour à l'emploi deviennent des démarches de plus en plus complexes nécessitant, la plupart du temps, des sources d'information multiples et le recours à des spécialistes aux compétences diverses.

Le concept de Cité des métiers, créé pour la première fois à Paris dans le cadre de la Cité des sciences de la Villette, a précisément pour but de faciliter les démarches d'orientation, d'insertion et de gestion de carrière en mettant à disposition de tous les publics, dans un lieu ouvert et très accessible, des prestations de conseils et d'information dispensées par des services et des institutions différentes couvrant l'ensemble de ces domaines.

Aujourd'hui, après 27 autres régions réparties dans le monde entier, le canton de Genève crée pour la première fois en Suisse une Cité des métiers et de la formation. Déployée sur plus de 300 mètres carrés, elle offre cinq espaces sur lesquels le public peut obtenir de l'information et des conseils auprès de spécialistes, tout en ayant accès une très large documentation. Tout ceci en continu, du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00, sans rendez-vous et avec toutes les conditions de confidentialité requises.

Chacun de ces cinq espaces est organisé autour d'un objectif spécifique – s'informer sur les métiers et les formations, s'orienter et construire un projet, trouver sa formation continue, financer sa formation, trouver un emploi – et est animé par les collaboratrices et collaborateurs d'un service ou d'un Office. Les services de l'information scolaire et professionnelle, de l'orientation, de la formation professionnelle, de la formation continue, des allocations d'étude et d'apprentissage ainsi que l'Office cantonal de l'emploi sont ainsi directement impliqués dans cette cité, qui propose également au public une très importante documentation, notamment électronique. Et je citerais à ce propos l'innovation majeure que constitue notre cybermagazine d'actualité sur la formation scolaire et professionnelle, accessible sur le site de la Cité des métiers.

Grâce à cette organisation, la Cité des métiers de Genève a pu obtenir le label « Cité des métiers ». Elle fait désormais partie du réseau international des Cités des métiers, ce qui lui permettra de bénéficier de l'expérience des autres cités et de la dynamique propre à un tel réseau, ce qui constitue une très belle opportunité pour notre région. Je tiens donc à remercier très chaleureusement M. Olivier Las Vergnas, directeur de la Cité des métiers de Paris, ainsi que sa collaboratrice Bernadette Thomas pour leur appui et leur aide dans toutes les démarches de labellisation, en leur disant combien nous sommes heureux de faire aujourd'hui partie de ce réseau.

Gégoire Evéquoz,
Directeur général de l'Office
pour l'orientation, la formation
professionnelle et continue

La construction d'une telle cité est complexe, puisqu'il s'agit de créer les conditions pour que plusieurs institutions et services puissent travailler ensemble autour d'un même objectif. J'aimerais donc remercier ici Messieurs les Conseillers d'Etat Charles Beer et François Longchamp pour leur très précieux appui, sans lequel ce projet n'aurait pu voir le jour. J'aimerais également dire combien j'ai apprécié l'élan avec lequel l'Office cantonal de l'emploi et son directeur général, M. Patrick Schmied, ont tout de suite adhéré à cette idée. Avec la Cité des métiers, l'interdisciplinarité et la transversalité ne sont plus seulement des mots ou des intentions : elles constituent désormais une réalité!

Créer une Cité des métiers, c'est aussi une manière de renforcer le partenariat social. Dans ce sens, j'aimerais mettre en évidence les rapports très fructueux que nous avons entretenus avec l'Association Cité des métiers (association tripartite présidée par M. Roland Andrey) qui organise l'exposition Cité des métiers à Palexpo et avec qui les partenariats ne feront que s'intensifier, notamment pour l'organisation d'événements autour de la promotion des métiers et de la formation.

Mettre sur pied une Cité des métiers, c'est aussi sortir des sentiers battus! En choisissant par exemple une signalétique extérieure et intérieure inhabituelle pour des bâtiments publics mais centrale dans le concept «Cité des métiers» où la visibilité joue un rôle très important. Cette signalétique extérieure n'aurait jamais été possible sans le soutien direct de Monsieur le Conseiller administratif Pierre Maudet, que je tiens à remercier ici. Cette signalétique tout à fait originale a été conçue par les étudiants et enseignants du pôle Arts appliqués, sous la direction de MM. Edmond Mérat et Alexandre Itin.

Bâtir une cité des métiers, ce sont aussi des travaux, des aménagements, la réalisation d'un site Internet, l'implication de nombreux services de l'Etat et d'entreprises : le DCTI, Mme Nathalie Mermod, les services techniques du DIP, Mme Marta Perruchi, le CTI pour l'informatique et les entreprises Kreutzer, Lacraz et Oguey qui ont participé aux travaux.

J'aimerais enfin saluer ici M. Charles Julen, qui n'est plus collaborateur de l'Office depuis quelques semaines mais qui a été la cheville ouvrière de ce projet, de la préparation du dossier de labellisation jusqu'à sa réalisation. Sans son génie créateur et sa persévérance, nous ne serions sûrement pas là aujourd'hui. J'associe à ces remerciements l'ensemble des cadres et des collaborateurs et collaboratrices de l'Office qui ont contribué à la mise en place des différents espaces de la Cité et qui, surtout, les font vivre depuis le 1^{er} septembre.

Mesdames et Messieurs, chers invités, la Cité des métiers et de la formation est aujourd'hui une réalité à Genève. Au cours des mois à venir, elle devra certes faire les preuves de son efficacité, acquérir de l'expérience, corriger ses erreurs de jeunesse. Votre soutien, l'enthousiasme qui nous anime, les compétences des différents services impliqués permettront assurément de relever cet immense défi!

Association La Cité des métiers et de la formation

Historique

Le concept Cité des Métiers permanente existe à la Cité des Sciences de la Villette à Paris depuis 1995. Parallèlement, des salons des métiers sont organisés chaque année.

Ayant découvert ces deux concepts, une association tripartite a été créée par la CGAS (Communauté Genevoise d'Action Syndicale), l'UAPG (Union des Associations Patronales Genevoises) et l'Etat de Genève en 1999 avec pour nom « *La Cité des Métiers* » et pour objectif l'organisation d'un salon des métiers en novembre 2001.

La Cité des Métiers 2001 a connu un très grand succès. C'était la plus grande manifestation du genre en Suisse. Son but visait la promotion de la formation de base.

A la demande de M. Charles Beer, l'association a reçu pour mission d'organiser une nouvelle exposition en novembre 2006. Son but initial a été complété par la présentation des formations académiques, des hautes écoles, des concours de métiers et la collaboration de l'office de l'emploi pour s'adresser aux adultes en intégrant la formation continue.

Cette édition a également permis de lancer le concept des pôles de formation professionnelle.

La dénomination de l'exposition et de l'association est devenue « *La Cité des Métiers et de la Formation* ».

Lors de cette édition, un prix a été décerné aux meilleures entreprises formatrices de chaque pôle.

Situation actuelle et future

Fort de ces expériences fructueuses, l'assemblée de l'association « *La Cité des Métiers et de la Formation* » a décidé:

- D'organiser une exposition tous les trois ans sur le modèle 2006. La prochaine aura lieu du 24 au 29 novembre 2009 à Geneva Palexpo.
- De décerner annuellement, en collaboration avec l'OFPC, un prix aux meilleures entreprises formatrices du canton.
- De parrainer La Cité des métiers et de la formation Genève installée dans les locaux de l'OFPC.
- De partager la plate-forme d'accès aux sites Internet de la Cité des métiers et de la formation Genève et de l'exposition 2009.
- De parrainer des manifestations organisées par des associations en vue de promouvoir la formation professionnelle.

Roland Andrey
Président de l'association
« *La Cité des métiers
et de la formation* »

-
- De développer, conjointement avec l'OFPC, une présentation ludique et simple de la complexité et de la multiplicité des filières à la sortie de la scolarité obligatoire.
 - D'être présent chaque année – dès 2008 – au Salon du Livre.
 - D'être présent au Salon des Métiers « *Le Mondial des Métiers* » de Lyon tous les trois ans (prochaine édition en 2009).

Commentaires

L'association « *La Cité des Métiers et de la Formation* » a atteint sa vitesse de croisière.

Elle fêtera ses 10 ans d'existence l'année prochaine.

C'est un honneur pour l'association d'être la marraine de la première Cité des métiers et de la formation de Suisse, qui s'ouvre à Genève et présente, à bien des égards, plusieurs nouveautés pour l'Etat.

Avec des moyens mesurés et beaucoup d'enthousiasme, l'association « *La Cité des Métiers et de la Formation* » est très heureuse des objectifs qu'elle a déjà atteints.

Pourquoi le DIP s'est engagé dans le projet d'une Cité des métiers et de la formation à Genève

Pour favoriser l'accès aux prestations d'information et d'orientation

[Loi sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles, loi sur la formation professionnelle]

- Le département souhaite, pour tous les niveaux de formation (secondaire 1, secondaire 2, formation tertiaire A et B) ainsi que pour le marché du travail, un renforcement des prestations d'information et d'orientation et une meilleure visibilité du système de formation. Il en va de la réussite scolaire et professionnelle comme du développement des compétences personnelles. Les deux lois sur l'information et l'orientation et sur la formation professionnelle insistent fortement sur ces aspects.
- Renforcer les prestations d'information et d'orientation, c'est faciliter leur accès à tous les publics, quel que soit son âge, son niveau de formation, son sexe, sa situation professionnelle. Avec la Cité des métiers et de la formation, les prestations de l'Etat dans ce domaine deviennent plus accessibles et plus visibles. Une visibilité encore renforcée par la signalétique extérieure et intérieure de la Cité, conçue par les élèves du pôle Arts appliqués.
- La Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP), dans deux rapports consacrés au Chèque annuel de formation et à la préformation, a recommandé au Conseil d'Etat de mettre en place des prestations d'information et de conseil dans le domaine de la formation continue, notamment pour les publics non qualifiés, ainsi qu'un espace consacré à l'information sur les aides financières. Ces deux recommandations trouvent leur concrétisation dans le projet de la CdMF.

Pour augmenter l'efficacité du service public en adaptant les prestations aux besoins actuels

[Mesures du Conseil d'Etat]

Le Conseil d'Etat souhaite parvenir à une maîtrise des dépenses publiques, tout en améliorant les prestations et le service au public. Plusieurs des mesures décidées sont ainsi mises en œuvre dans le cadre de la Cité des métiers et de la formation qui, mis à part un budget d'investissement de 200'000 francs, n'utilise que les ressources de fonctionnement actuellement disponibles:

- Réduction des dépenses en matière de publications et de documents écrits par l'utilisation du support électronique. Le magazine Options a ainsi été transformé en cybermagazine, de manière à couvrir les besoins d'un public beaucoup plus large (Options était seulement destiné aux jeunes du cycle d'orientation et du 10^e degré) en bénéficiant des potentialités du web (réactivité, disponibilité permanente, interactivité, etc.). La CdMF offrira également au public n'ayant pas accès à Internet la possibilité de consulter les sites sur place.
- Mettre l'accent sur les prestations de «Front Office». Avec la CdMF, le public a accès librement, tout au long de l'année, sept heures par jour, du lundi au vendredi, à des prestations d'orientation et de conseil pour l'ensemble des problématiques concernant l'orientation, la formation et l'emploi. A titre d'exemple, les guichets publics du Service des allocations d'étude et d'ap-

prentissage (SAEA) sont actuellement ouverts 16 heures par semaine. A la CdMF, les mêmes prestations seront accessibles au public 35 heures par semaine. Dans le même ordre d'idée, le délai d'attente pour un rendez-vous avec un-e psychologue conseiller-ère en orientation peut aller – à certaines périodes de l'année – jusqu'à trois ou quatre semaines. Et près de 40 % des consultant-e-s ne viennent que pour une seule séance. L'espace CdMF consacré à l'orientation facilitera ainsi le contact avec ces spécialistes, en répondant parfaitement aux attentes d'une grande partie de leur public.

- Une approche interdisciplinaire des problèmes et un renforcement des relations entre les services de l'OFPC et ses partenaires extérieurs. L'intensification des relations avec l'Office cantonal de l'emploi – en vue de faire face aux problématiques de l'insertion et de l'emploi – s'inscrit ainsi parfaitement dans les demandes du Grand Conseil (motion 1756, Contre le chômage des jeunes: une politique coordonnée et efficace) et des partenaires sociaux.
- Les problématiques relevant de l'emploi, de la formation professionnelle et de la formation continue sont toujours plus étroitement liées. Ainsi, la CdMF jouera-t-elle le rôle d'un « guichet unique » en réunissant pour le public une palette de prestations jusqu'alors dispersées sur plusieurs sites.
- En 2007, le DIP a créé sept pôles de formations afin de donner une meilleure lisibilité à un système de formation devenant toujours plus complexe et de permettre des orientations plus aisées. C'est ce même mouvement qui se poursuit avec la création de la Cité des métiers et de la formation.
- Les partenaires de la formation professionnelle, dans leurs priorités définies en 2005, souhaitaient une amélioration des systèmes d'information et d'orientation professionnelle, une plus grande visibilité des filières et de leurs possibilités de développement, des manifestations fréquentes pour faire connaître les formations.
- La dynamique d'une CdMF, avec ses événements et ses occasions de rencontre, va permettre un renforcement du partenariat avec les milieux professionnels. Les expositions Cité des Métiers organisées en 2001 et 2006 à Palexpo ont démontré le très grand engouement du public pour de telles manifestations consacrées aux métiers et aux formations. La prochaine aura lieu en 2009, mais ces événements étant, par définition, temporaires et ponctuels, notre Cité des métiers et de la formation permettra de maintenir en permanence une dynamique forte pour la promotion des filières de formation.

**Pour promouvoir les
filières de formation
professionnelle
et renforcer
le partenariat
avec les milieux
professionnels**

[Priorité du DIP]

Etat, employeurs et syndicats : partenaires pour la prévention du chômage

L'inauguration de la Cité des Métiers permanente constitue l'exemple même de la nouvelle orientation de notre canton dans la lutte contre le chômage. Un exemple à plusieurs titres. D'abord parce que cette lutte doit commencer le plus tôt possible. Ensuite parce qu'elle doit amener les différents acteurs étatiques et privés à travailler ensemble.

Combattre le chômage avant le chômage

J'ai eu l'occasion de le répéter tout au long de l'élaboration de la loi sur le chômage : ce qui pénalise le plus les demandeurs d'emploi, c'est la durée du chômage. C'est pourquoi la loi votée par le peuple le 16 décembre dernier accélère considérablement le traitement des dossiers des personnes au chômage. C'est dès les premiers mois de chômage qu'il faut agir. Résultat de cette politique : la durée moyenne du chômage à Genève a passé de 355 jours en juillet 2007, à 299 jours fin juillet 2008.

Cette règle s'applique aussi pour les jeunes chômeurs. Je ne peux admettre que des jeunes se trouvent à la rue, sans emploi, sans projet, sans perspective. Plusieurs causes à cela. Parmi elles, probablement, le déficit d'information et d'orientation dès la scolarité. Un jeune chômeur est souvent un jeune qui a mal choisi sa voie. Cette Cité des Métiers a pour mission d'aider les jeunes à ne plus se tromper.

Pour le ministre de l'emploi que je suis, une chose est en tout cas certaine : le meilleur atout contre le chômage, c'est une formation professionnelle solide. La quasi-totalité des titulaires d'un CFC trouve un emploi très rapidement. J'en profite pour rappeler qu'il y a encore à Genève des dizaines de places d'apprentissage à prendre !

A l'inverse, l'une des causes importantes du chômage, c'est l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché. C'est pourquoi cette Cité des Métiers fournira aux jeunes une information et une orientation qui leur permettent de choisir la filière qui colle avec :

- leurs capacités
- leurs désirs
- les besoins du marché

Mais cela ne concerne pas seulement les jeunes. La Cité des Métiers, c'est aussi un espace pour ceux qui travaillent, et qui veulent avoir des conseils pour s'assurer d'être à l'abri du chômage à l'avenir. Valider leurs acquis. Commencer une formation continue. Financer une réorientation professionnelle. Bref : c'est le lieu pour se donner les moyens d'éviter le chômage avant qu'il survienne.

François Longchamp
Conseiller d'Etat en charge du
Département de la solidarité
et de l'emploi

Partenariat social

La Cité des Métiers permanente se situe certes dans des locaux de l'Etat. Son infrastructure est financée par l'Etat. Mais elle dispose d'un atout majeur: son patronage est tripartite. Patrons, syndicats et Etat sont enfin parvenus à unir dans un même lieu la vitrine de leur engagement pour l'emploi. Je tiens à relever ce point essentiel, car ce tripartisme, particulièrement fort dans le domaine des arts et métiers notamment, est l'une des plus grandes richesses de notre canton. C'est ce tripartisme qui permet aux employés de bénéficier de conventions collectives les mettant à l'abri de l'arbitraire. C'est ce tripartisme qui permet aux employeurs de disposer de la souplesse qu'exige leur activité.

Le monde patronal genevois s'est toujours engagé pour assumer ses responsabilités sociales en matière de formation. Et la Cité des Métiers – autant ce lieu permanent que celle qui a eu lieu à Palexpo en 2001 et en 2006, et qui aura lieu dès 2009 tous les trois ans – la Cité des Métiers est un exemple fort de cet engagement.

La fin de l'ère de la suspicion

On a pu, dans le passé, observer une certaine méfiance entre le milieu scolaire et les milieux professionnels. La Cité des Métiers est le signe que cette méfiance a été surmontée. Au lieu d'une approche fondée sur les institutions, nous sommes parvenus à une démarche orientée sur les besoins et le parcours de la personne en orientation, formation ou en recherche d'emploi. Et je ne peux que me réjouir de constater que les autorités de notre canton, Conseil d'Etat et Grand Conseil, ont au cours des dernières années encouragé cette dynamique. Avec, notamment, la révision de la loi cantonale sur la formation professionnelle et continue, la loi cantonale sur l'information et l'orientation professionnelle, et la révision de la loi sur le cycle d'orientation.

La présence, dans un même lieu, de tous les partenaires publics et privés concernés par l'emploi aura évidemment comme conséquence de développer encore mieux une culture commune entre des entités distinctes. C'est tout l'avantage de cette mise en réseau de compétences différentes au même endroit, au service des chercheurs d'emploi.

Prestations de l'OCE

L'office cantonal de l'emploi est présent au sein de cette Cité des Métiers. Toute personne qui cherche un emploi, quel que soit son âge, quelles que soient ses qualifications, peut venir trouver ici un conseil. On la guidera pour l'aider à identifier ses compétences, on l'aidera à se diriger vers les secteurs où ces compétences seront recherchées, on la conseillera pour la présentation d'une lettre de candidature, pour la préparation d'un entretien d'embauche, etc. Bref: une véritable porte d'entrée sur l'emploi.